



Doc. 12573

11 avril 2011

Suites données par la Grèce et la Turquie à la Résolution 1704 (2010)

Réponse à Question écrite¹: Question écrite n° 595 (Doc. 12547)
Comité des Ministres

1. Le Comité des Ministres a pris note des préoccupations formulées par l'Honorable parlementaire dans sa question écrite.
2. Il constate que cette question concerne une résolution de l'Assemblée parlementaire et que les suites à donner aux résolutions relèvent de la responsabilité de l'Assemblée.

1. adoptée à la 1111e réunion des Délégués des Ministres (6 avril 2011)

